

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**(District Cascades)**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **15 juin 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 965 724, propriété de monsieur Jesse Marchand.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour l'immeuble sis au 1250, avenue Sylva-Clapin :

- 1) une distance de 1,2 mètre entre une case de stationnement et une galerie, alors que l'article 19.7.1.6 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 1,5 mètre entre une case de stationnement et une galerie;
- 2) un ratio de 1 case de stationnement par logement, soit un nombre total de trois cases, pour l'ajout d'un troisième logement à une habitation bifamiliale, alors que l'article 19.9.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe un ratio de 1,5 case de stationnement par logement pour une résidence de plus d'un logement.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 12 juin 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 27 mai 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA  
Greffière